

COMITÉS—(Suite).

des mines de fer de Forsyth, est du ressort de la législature provinciale de Québec, et aussi recommandant que le délai pour recevoir des bills privés soit prolongé jusqu'au 31 du courant, 64, 65. Cette partie du quatrième rapport qui recommande que la 51ème règle soit suspendue, et que le délai pour présenter des bills privés soit prolongée, est adoptée, 65. Cinquième rapport sur des pétitions, recommandant la suspension de la 51ème règle en certains cas, et appelant l'attention du Sénat sur les pétitions de la compagnie pour assurer les édifices isolés contre les dangers de l'incendie, de la chambre de commerce de Kingston, et de la corporation de la ville d'Owen Sound, et sur la question de savoir si des bills de cette nature ne sont pas plus proprement du ressort des législatures provinciales, 71. Cinquième rapport adopté, 72. Pétition concernant la compagnie d'exploitation des mines de fer de Forsyth, renvoyée au comité pour être de nouveau prise en considération, 77. Sixième rapport sur des pétitions, 82. Septième rapport sur des pétitions, recommandant la suspension de la 51ème règle en certains cas, et aussi recommandant que les 51ème et 36ème règles soient suspendues relativement à la pétition de la compagnie d'assurance du Soleil, de Montréal, 86. Huitième rapport sur des pétitions, et recommandant que la 51ème soit suspendue concernant la pétition pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer du Sault Ste. Marie et de la Rivière Ottawa, 91. Neuvième rapport sur la pétition concernant le chemin de fer de Vaudreuil, recommandant la suspension de la 51ème règle, et étant d'avis que le bill pour incorporer la halle au blé de Toronto appartient à la catégorie des mesures qui sont sous le contrôle exclusif des législatures locales, 116, 117. Dixième rapport sur la pétition concernant la compagnie du pont de Fredericton et St. Mary's, déclarant que le comité se trouve dispensé de faire un rapport spécial sur la dite pétition, par le procédé qu'a pris le Sénat, 122. Rapport spécial concernant la compagnie du pont de Fredericton et St. Mary's, 148.

Comité des banques, du commerce, et des chemins de fer :

- 3.—Nommé, 26. Premier rapport recommandant que son quorum soit réduit à sept membres, 30. Rapport adopté, 30. Quorum réduit à sept membres, 143.

Comité des comptes contingents :

- 4.—Nommé, 26. Premier rapport sur les comptes du ci-devant greffier du Sénat John F. Taylor, Ecuier, et sur la remise qui en a été faite au greffier actuel Robert LeMoine, Ecuier, et certifiant qu'ils sont corrects, 119, 120. Ordonné, qu'il soit pris en considération, 120. Second rapport sur la pétition d'Edward Lewis Montizambert, Ecuier, demandant une nouvelle fixation de son salaire, à partir du 1er Juillet 1869, et recommandant de ne point rouvrir la question des salaires, 120. Ordonné qu'il soit pris en considération, 120. Troisième rapport sur la communication de M. Taylor, ancien greffier du Sénat, concernant une certaine somme d'argent qu'il a déboursée par suite d'une erreur dans l'accomplissement de son devoir, aussi recommandant qu'il soit remboursé, 127. Premier rapport adopté, 129. Prise en considération du second rapport, remise, 129, 142, 139. Prise en considération du troisième rapport, remise, 135, 139. Troisième rapport adopté, 142.